

Actions de formation cofinancées par l'AMIF
(selon l'acronyme anglais de Asylum , Migration et Integration Fund)

FONDS ASILE, MIGRATION ET INTÉGRATION

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ASILE, MIGRATION ET INTÉGRATION

L'objectif général du Fonds consiste à « contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et temporaire et de la politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » (*Règlement (UE) no 516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds « Asile, migration et intégration »*).

Le Programme belge a été approuvé par la Commission européenne en date du 18 mars 2015 (http://www.fse.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/fse/upload/fse_super_editor/fse_editor/documents/AMIF/Programme_AMIF_-_Belgique.pdf&t=1452873713&hash=c4e4d1f3c17affb36f541f101efb62b9a768c8e8)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU VOLET FRANCOPHONE DE LA PROGRAMMATION

Le parcours d'accueil pour Primo-arrivants sera mis en œuvre par des Bureaux d'accueil (BAPA) à Bruxelles et par les Centres régionaux d'intégration en Wallonie (CRI).

Il est structuré, selon des modalités spécifiques à chaque Région, en deux étapes: le diagnostic et la formation.

PRIORITÉS DE LA PROGRAMMATION

Les autorités publiques francophones soulignent la nécessité de développer une politique spécifique dans le cadre de la programmation AMIF envers le public des primo-arrivants afin de rencontrer deux objectifs :

- offrir systématiquement à tous les primo-arrivants extra-européens une formation linguistique visant la maîtrise du français à un niveau équivalent au niveau A2 du Cadre européen des langues, sans préjudice pour les autres publics, nécessitant une structuration et un renforcement de l'offre en matière d'alphabétisation et de français langue seconde ;
- développer et disséminer un module d'initiation à la citoyenneté, qui peut être autonome ou s'intégrer aux cours de français.

La systématisation du parcours d'accueil nécessitera la création d'au moins de 500 modules de formation Français Langue Etrangère (FLE) ou d'alphabétisation, ainsi qu'à l'organisation de plus de 1.000 cours d'initiation à la citoyenneté.